

...VOS ENFANTS ONT DES DROITS

Le 20 novembre a été déclaré Journée internationale pour les droits de l'enfant. L'occasion de rencontrer Bernard De Vos, le nouveau Délégué général aux Droits de l'enfant, entré en fonction le 15 avril et cela pour six ans. Alors qu'il était encore peu connu du grand public, malgré ses déjà nombreuses activités dans le domaine de l'aide à la jeunesse, nous avons tracé son portrait dans *Le Ligueur n°10*, du 12 mars. Il se prépare aujourd'hui à vivre son premier 20 novembre comme délégué. Enthousiaste, dynamique et volubile, il nous a ouvert les portes de son bureau pour tracer quelques priorités de sa mission dans les mois à venir. Car si les droits de l'enfant sont surtout pointés dans des pays moins favorisés, ils sont loin de trouver leur pleine application chez nous. Et pour illustrer les propos de leur délégué, nous avons rencontré quelques jeunes qui vivent en Belgique et qui devraient donc être les premiers bénéficiaires de tout ce travail. Jérémy, Sonia, Quentin et les autres, à vous la parole.

Le Ligueur : *L'une de vos premières interventions comme délégué général aux droits de l'enfant concernait l'utilisation du Mosquito, ce système sonore destiné à faire fuir les jeunes de certains quartiers, et qui soulève notamment le problème de la place des jeunes dans notre société. Est-ce que les jeunes, malgré le jeunisme ambiant, y ont la place qu'ils méritent ?*

Bernard de Vos : "On a vu fleurir ces derniers temps des couvre-feux qui nous rappellent des moments un peu plus sinistres de notre histoire, on a parlé du Mosquito, on sait que les caméras de vidéosurveillance fleurissent dans nos quartiers, notamment à Bruxelles, et qu'elles sont surtout placées dans des endroits où les jeunes se rassemblent. Donc, je crois qu'effectivement, les jeunes dérangent. Il faut essayer de combattre cette vision assez catastrophique et lamentable de la jeunesse de la part de la société en général."

Une jeunesse qui dérange

"Un petit exemple : il n'y a pas tellement longtemps, j'étais dans une école assez chic de Bruxelles - on sait qu'à Bruxelles, les écoles sont assez catégorisées, ou chics, ou un peu plus populaires. J'étais avec septante-cinq élèves de terminale,

nous parlions des questions de violence et je leur demandais d'essayer d'estimer le pourcentage des jeunes mineurs d'âges impliqués dans les faits de violence et de délinquance, tous faits confondus, à Bruxelles. Ils s'étaient réunis par petits groupes. Le pourcentage le moins élevé était de 50 % et le plus élevé, près de 75 % ; quand on sait que les jeunes sont coupables dans environ 13-14 % des faits de délinquance, c'est assez impressionnant et dramatique de voir comment les jeunes sont arrivés à revêtir le stigmate dont on les affuble. L'image d'une jeunesse qui dérange a toujours existé, mais je crois qu'avec les situations de précarité, de crise économique que nous traversons, ce préjugé se renforce de manière très dommageable."

L. L. : *Parler de la délinquance, c'est aussi soulever le problème de la relation des jeunes avec la justice, notamment depuis que l'on a appris la création de deux cent quarante places en centres fermés pour jeunes délinquants d'ici 2012, soit un triplement de ce qui existe aujourd'hui. Comment réagissez-vous à cette annonce et comment pourrait-on éviter d'en arriver à de tels extrêmes ?*

B. D. V. : "Je n'ai pas peur de dire que c'est du n'importe quoi. Il n'y a pas de fondements scientifiques et rationnels à cette mesure, peu de concertation

avec le secteur, voire pas de concertation du tout, avec une pression du fédéral sur les communautés. A contrario, les chiffres de la délinquance et de la criminalité des jeunes semblent plutôt indiquer une petite diminution ou un léger tassement, pas une explosion de violence ou de délinquance juvénile.

Le gouvernement a planifié depuis très longtemps dix nouvelles places en IPPJ (Institutions publiques de Protection de la Jeunesse) à Wauthier-Braine et, tout à coup, suite à quelques événements fort médiatisés, il y a eu un emballement politique sur cette question de la mise à l'écart de jeunes soi-disant dangereux. Sans doute, certains le sont, là n'est pas la question, mais il y a, dans la réforme de la loi de 1965 sur la protection de la jeunesse, toute une série de nouvelles mesures qui avaient été imaginées pour faire en sorte que le tribunal de la jeunesse ne soit pas un tribunal de pacotille, pour qu'il puisse vraiment agir positivement, tant sur la considération que l'on peut avoir pour les victimes, sur le dédommagement éventuel de ces victimes et des mesures de type sanctionnel à l'égard d'un jeune : médiation restauratrice de groupe, médiation-dédommagement, c'est-à-dire la possibilité pour des mineurs de dédommager, même symboliquement, les victimes avec un suivi éducatif renforcé, etc. Il y a toute une panoplie de mesures qui ne sont pas

du tout exploitées et cette explosion du nombre de places en milieu fermé me semble complètement surréaliste, d'autant qu'on sait que l'enfermement ne guérit pas, ne soigne pas, n'améliore pas sensiblement le profil de ceux qui sont suivis. »

L'école, l'enjeu premier

L. L.: *Pour rester dans l'actualité immédiate, on a également beaucoup parlé du décret mixité sociale dans l'enseignement. Celui-ci montre que l'école représente un enjeu important pour les droits de l'enfant. Quels sont vos objectifs en la matière ?*

B. D. V.: "Je crois qu'il faut être très clair : la mixité sociale n'existe pas dans nos écoles. C'est le révélateur d'une injustice flagrante, notamment à l'inscription, depuis la maternelle jusqu'en secondaire, et ce fameux décret, même s'il n'est pas la panacée pour arranger nos problèmes scolaires, a montré que, de la droite à la gauche de l'échiquier politique, tout le monde semble être d'accord pour dire qu'il faut faire quelque chose de décisif en matière de scolarité, qu'il y a une espèce de révolution scolaire à entamer ; mais on se rend compte aussi qu'il y a des freins terribles dès qu'on veut toucher au pacte scolaire. On pousse les hauts cris, la logique des réseaux, le statut des enseignants, la liberté des écoles d'inscrire qui elles souhaitent, la liberté des parents d'inscrire leurs enfants ou non... rien ne peut être contredit. Il y a toute une série de tabous auxquels on ne peut pas toucher.

Je pense donc que ce décret mixité sociale vient à point nommé dans le sens où, jusqu'à présent, il y avait un système de loterie mais tous les parents

n'avaient pas accès aux billets. Plus d'égalité lors de l'inscription, plus de chances de suivre un cursus scolaire dans des établissements scolaires choisis et désirés par tout le monde, tout cela me semble une priorité.

D'autant que l'école est un milieu de vie important pour les jeunes, qu'ils y passent une bonne partie de leur temps et que, si les enfants et les jeunes ne se croisent plus à l'école, cela nous permet d'imaginer un avenir relativement morose avec de futures adultes qui n'auront pas appris à vivre ensemble, qui n'auront pas appris à se côtoyer et qui en viendront à se craindre, à se mépriser mutuellement. Ce n'est quand même pas un gage de bonne santé pour une société."

L. L.: *Surtout aujourd'hui (cette interview a été réalisée le mercredi 5 novembre à 9 heures), où on a appris l'élection de Barak Obama à la présidence des États-Unis d'Amérique, ce qui est promesse d'une société multiculturelle.*

B. D. V.: "Et c'est très amusant de voir que, notamment auprès des jeunes issus de l'immigration en Belgique, cette élection même très lointaine, dont certains ont entendu parler très vaguement à travers les médias, est très importante. Ils ont une espèce de fierté et disent : 'Tiens, il y a un président noir aux États-Unis'. Même si c'est très loin de nous, je crois effectivement que c'est un signe encourageant."

La culture, c'est aussi participer

L. L.: *Rattachons aussi cette interview à une activité proche de la Ligue des familles qui vient de créer un nouveau service intitulé "Infos culture" consacré à l'accès des jeunes à la culture. Quel est votre avis sur cette question de l'accès des jeunes à la culture en Belgique ?*

B. D. V.: "C'est une très bonne question. Petit exemple de nouveau : sur Bruxelles, une série d'associations réalisent une recherche-action, à caractère non scientifique, à travers laquelle ils interrogent des jeunes sur leurs pratiques de mobilité à Bruxelles, leurs pratiques culturelles, leurs pratiques sociales. Il y avait deux groupes-témoins : huit jeunes issus de milieux relativement privilégiés, huit jeunes issus de milieux plutôt défavorisés des quartiers populaires du 'grand' Bruxelles. Les huit jeunes des quartiers plutôt favorisés déclaraient participer, ensemble, à quarante-quatre activités dont vingt-deux activités culturelles. De l'autre côté, les jeunes des quartiers populaires déclaraient vingt-deux activités dont deux activités culturelles. Ça montre le fossé et cette logique d'apartheid, cette logique de ségrégation que l'on connaît dans nos grandes villes. La Convention internationale relative aux droits de l'enfant reconnaît le droit à la culture comme étant un droit essentiel et j'ai effectivement l'intention, pendant mon mandat, de travailler sur cette question."

L. L.: *C'est peut-être aussi un droit qui permet de développer un autre droit essentiel dans la Convention qui est celui du droit à la participation. Il y a vraisemblablement beaucoup de difficultés à pouvoir bénéficier d'une vraie participation si on ne bénéficie pas d'un accès correct à sa culture, à la culture en général.*

B. D. V.: "Le droit à la participation est essentiel, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la journée du 20 novembre 2008 est placée sous le signe de la participation, en collaboration avec l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse. La participation est au centre de tous les défis qui concernent les jeunes et c'est assez inquiétant d'entendre des acteurs de terrain dire qu'il est difficile d'obtenir la participation des jeu-

nes. Connaissant l'espèce de fossé qui s'est créé entre les adultes et les plus jeunes, cette méfiance forcément réciproque à la longue, on est mal barré si on ne fait pas en sorte que les jeunes partici-

pent plus à la vie de la société. Notre jeunesse est pourtant le ferment d'une société meilleure et d'un avenir plus radieux."

La famille, peut mieux faire

L. L.: *Ce 20 novembre, vous allez remettre votre rapport au Parlement de la Communauté française et, comme les années précédentes, il met en avant de nombreuses difficultés au sein de la famille. Quelles sont-elles et surtout, comment comptez-vous y répondre ?*

B. D. V.: "C'est une question très large. C'est vrai que dans le travail d'ombudsman réalisé par notre institution, beaucoup de situations individuelles concernent des questions de gardes d'enfants dans le cadre de séparations difficiles ou douloureuses, des questions de maltraitance aussi. On se rend compte que les familles sont parfois en difficulté. La famille traditionnelle a fait long feu ; elle est remplacée par des familles monoparentales, plurielles, avec des regroupements de famille, etc. Il faut pouvoir se demander comment organiser tous ces changements. La problématique notamment des droits de garde dans le cadre des familles recomposées, la participation des parents et des beaux-parents à l'éducation, sont des questions qui doivent être débattues et sur lesquelles il faut pouvoir avancer de façon décisive.

Je crois qu'il y a un chantier énorme à réaliser autour de ces questions et j'en profite pour dire que la question des regroupements des compétences judiciaires en matière familiale dans un tribunal de la famille est une priorité sur laquelle on doit pouvoir avancer en 2009."

L. L.: *Les questions liées à la famille sont aussi des questions essentiellement éthiques, comme l'accouchement sous X. Est-ce que cela apparaît aussi dans votre rapport ?*

B. D. V.: "J'ai été moi-même surpris, en arrivant à la tête de cette institution, de savoir qu'on nous demandait parfois d'intervenir dans des sujets aussi éthiques, déontologiques, comme l'accouchement sous X, la gestation pour compte d'autrui, des questions liées à l'euthanasie des enfants, aux dons

d'organes. Il y a toute une série de sujets que je découvre et pour lesquels j'ai des collaborateurs qui sont nettement plus avertis et plus avisés que moi. Il faut être attentif à ce que les droits de l'enfant soient garantis dans toutes ces situations qui prennent une ampleur particulière.

Ces évolutions familiales (on parle d'accouchement sous X ou de pluriparentalité, mais aussi de monoparentalité, tout cela en lien avec l'augmentation de la précarité des familles), vont faire partie de nos priorités."

L. L. : *Une réponse à ces problématiques tient dans un concept, qui est devenu un peu à la mode, qui est celui du soutien à la parentalité. Que pensez-vous de cette nouvelle stratégie mise en place par les pouvoirs publics ? Est-ce que vous êtes amené à la soutenir et de quelle façon ?*

B. D. V. : "Je n'aime pas tellement le terme 'parentalité'. C'est un terme qui n'existe pas dans un dictionnaire d'usage commun, c'est un terme spécialisé qui semble recouvrir l'ensemble des compétences des parents. Soutien à la parentalité multiple me semblerait déjà un meilleur vocable... Ce qui m'inquiète, c'est que, derrière cette ambition de soutenir la parentalité, il y a l'idée un peu toute faite selon laquelle 'il faut quand même faire en sorte que les parents puissent tenir leur enfant', cet aspect sécuritaire qu'on peut dénoncer aussi dans d'autres politiques, dans d'autres pratiques sociales orientées vers les parents. On a l'impression que l'idée un peu généreuse de soutenir les parents par rapport aux difficultés tout à fait nouvelles qu'ils sont obligés d'affronter, n'est pas franchement sincère. À savoir : 'On va vous aider pour que vous puissiez cadrer vos enfants' et ainsi éviter qu'ils fassent eux-mêmes des tracas à la société. Je pense notamment aux stages parentaux : soutenir les parents, c'est important, même dans un cadre institutionnel, mais pas sous la contrainte, et pas en allant trop dans l'intimité des familles. Il faut veiller à garder un certain respect pour l'intégrité et l'intimité des familles.

Ceci dit, il y a des projets de soutien à la parentalité ou à la parentalité très cohérents, qui ont l'ambition de soutenir vraiment les parents dans leurs difficultés, qui font en sorte de réunir des parents qui connaissent des difficultés similaires, de réorganiser des solidarités entre parents."

Droits de l'enfant et pauvreté

L. L. : *En parlant de soutien à la parentalité et aux familles, il est difficile de ne pas évoquer la crise financière que nous traversons. Ne va-t-elle pas avoir des conséquences plus importantes que l'on imagine sur le respect des droits de l'enfant, sur leur application, et comment intégrez-vous cette donnée de la pauvreté dans votre travail au quotidien ?*

B. D. V. : "Un rapport récent de l'OCDE l'a rappelé récemment : les incidences de la pauvreté sur les enfants deviennent de plus en plus importantes. Nous sommes terriblement tracassés par les questions de la précarité et de la pauvreté galopantes. À tel point que nous avons décidé d'organiser la rédaction de notre rapport d'activités 2009 sur le thème de la pauvreté. Nous passerons toutes les thématiques sur lesquelles nous travaillons pendant une année, au crible de la pauvreté, pour voir quelles en sont les incidences et les conséquences sur ces questions.

Et c'est vrai qu'elles sont multiples : une série de placements d'enfants hors de leur milieu familial tiennent notamment à des questions de pauvreté. Même si d'autres problèmes se surajoutent par après, il y a un problème de pauvreté au départ. Il faut se poser la question de savoir si les ser-

vices de première ligne ne devraient pas être plus incisifs et plus compétents sur ces matières plutôt que relayer ces situations de jeunes en difficulté, de précarité ou de pauvreté, vers des services spécialisés d'aide à la jeunesse. Autrement dit, est-ce que les CPAS ne pourraient pas être plus présents dans ce genre de prises en charge, d'autant que les CPAS ont des implantations locales, et pourraient être présents auprès de ces familles pour les soutenir éven-

tuellement financièrement. Au bout du compte, les placements coûtent très cher, obligent des déplacements d'enfants hors de leur milieu familial et, rappelons-le, la Convention rappelle à plusieurs endroits que la famille est le milieu d'éducation privilégié pour les enfants.

On évoquait précédemment l'accouchement sous X : les femmes qui y recourent ont souvent des difficultés économiques importantes ; indépendamment d'une faiblesse psychologique ou sociale, elles ne s'estiment pas en mesure d'assumer financièrement la charge d'un enfant. Dans toute une série de domaines, il y a des incidences de la pauvreté sur les missions du délégué général. C'est la raison pour laquelle on a envie de se mettre en position de force pour aborder l'année 2010, qui sera l'année européenne de la pauvreté."


À l'écoute des minorités

L. L. : *Certaines problématiques sont plus sensibles que d'autres, notamment parce qu'elles touchent des minorités. Je pense notamment aux enfants atteints d'un handicap. Quelle est votre réflexion par rapport à leur intégration dans la société ?*

B. D. V. : "Je pense que c'est aussi une priorité. On ne fait pas tout en Communauté française pour faciliter la vie des personnes handicapées en général, et des enfants en particulier. Notamment au niveau scolaire : on se rend bien compte qu'il y a encore des résistances terribles, alors que c'est un lieu de vie essentiel pour les enfants. Il y a encore des réticences énormes de la part des directions, des enseignants, des responsables scolaires à accepter des enfants qui souffrent d'un handicap particulier.

Or, c'est un plus pour les écoles. Dans les groupes-classes, il y a des plus 'forts' et des plus 'faibles'. L'adaptation pédagogique, nécessaire quand on accueille un enfant qui souffre d'un handicap, concerne souvent le rythme de travail : expliquer plus lentement, réexpliquer. Les plus faibles profitent de cette mise à niveau.

De plus, les enfants dits 'normaux', sans handicap, trouvent aussi, avec un condisciple qui souffre d'un handicap, une espèce de légitimité à la solidarité, de solidarité naturelle vis-à-vis de ces enfants. Il y a quelque chose de constructif en terme de citoyenneté active.

Tout le monde a à gagner de l'intégration et de l'accueil de handicapés dans la société en général et, principalement, à l'école." 

L. L. : *Est-ce que les moyens ne devraient pas être renforcés pour favoriser cette intégration ? J'imagine que ce dont vous parlez né-*

cessite aussi une formation particulière des enseignants, voire un renforcement des équipes pédagogiques pour amener des compétences particulières.

B. D. V. : "Oui, bien sûr. Il faut pouvoir encourager politiquement ce type d'initiative, comme celle prise récemment par Cap 48 avec le ministre de l'Enseignement obligatoire pour que, par arrondissement, par groupe de communes, il y ait, en matière de handicap physique, une école parfaitement adaptée afin de permettre à des enfants handicapés physiques et moteur d'avoir accès à une école sans devoir parcourir des kilomètres. Parce qu'on sait que les transports scolaires sont assez fastidieux pour les enfants handicapés qui ont la chance d'être accueillis dans l'enseignement normal.

De plus, il y a une prise de conscience importante à avoir, de la part des enfants, mais aussi à l'échelle de la société. On peut toujours commencer par les enfants, c'est assez logique, mais on se rend bien compte que dans nos villes, il y a encore d'énormes progrès à accomplir : prendre le métro pour une personne handicapée, enfant ou adulte, c'est toujours un parcours du combattant. On a donc un effort général à faire et l'institution du délégué sera attentive à faire en sorte que cet effort retentisse sur la situation des plus jeunes."

L. L. : ***Vous parlez beaucoup de la ville. Il n'y a pas de problèmes de droits de l'enfant dans les campagnes ?***

B. D. V. : "C'est mon grand défaut, je suis un citadin et j'ai d'ailleurs prévu, dans les prochains mois, d'entrer en contact, via un bus itinérant, avec les réalités locales que je connais moins que la réalité citadine. Il y a des problèmes récurrents et qui se retrouvent un peu partout dans la Communauté française, il y a des problèmes spécifiques à des endroits spécifiques que j'ai envie de mieux maîtriser."

L. L. : ***Autre minorité dont on a beaucoup parlé ces dernières années - le dossier est assez sensible politiquement et n'avance pas vraiment, c'est la minorité des demandeurs d'asile, et notamment celle des enfants des demandeurs d'asile qui se retrouvent en centres fermés. Quelles sont vos revendications en la matière ?***

B. D. V. : "La situation des enfants qui accompagnent une famille dépend de la situation des familles en général. Indépendamment de ça, c'est une honte pour notre pays, malgré les promesses qui ont été faites, qu'on ne puisse pas garantir qu'il n'y a pas, actuellement, un enfant détenu dans les centres fermés. Je suis persuadé qu'aujourd'hui, au moment où je vous parle, il s'y trouve encore pas

mal d'enfants malgré les déclarations de Madame Turtelboom, ministre de la Politique de Migration et d'Asile. Nous avons demandé à ce sujet des éclaircissements que nous n'avons jamais obtenus. Pourtant, des alternatives existent : le système de coaching dans les appartements isolés existe, il devrait être mis en place.

Mais je pense que, de nouveau, cette situation

ne pourra pas s'améliorer de façon considérable s'il n'y a pas une amélioration de la prise en

charge générale des demandeurs d'asile. On connaît le retard que prend la fameuse circulaire de régularisation. Les plus jeunes et les enfants en souffrent - j'ai eu l'occasion de visiter plusieurs fois des familles avec des enfants dans des centres fermés, c'est une expérience extrêmement douloureuse ; j'ai vraiment honte, je suis toujours scandalisé quand je sors de ces endroits-là, j'ai du mal à estimer que je fais partie de ce pays qui réserve un sort aussi dramatique à ces enfants."

L. L. : ***Vous avez fait allusion à la ministre Turtelboom qui est une ministre fédérale. Est-ce que ça ne pose pas la question d'une des limites de votre fonction : elle relève essentiellement des compétences de la Communauté française. Quelle est votre marge de manœuvre quand vous êtes confronté à un dossier qui dépend d'une compétence fédérale ?***

B. D. V. : "Malheureusement, je ne peux faire qu'une chose : recommander ou interpellier. Évidemment, la ministre fédérale n'est pas tenue à la même obligation de réponse qu'un ministre communautaire.

Toute une série de matières qui concernent l'enfance, dont les matières personnalisables qui dépendent des communautés, ont été 'regrippées' par l'État fédéral associé aux régions ou aux communes depuis très longtemps. Donc, je ne me prive pas de donner mon avis, de faire des recommandations à d'autres niveaux de pouvoir qu'au niveau communautaire. Mais c'est sûr que j'attends toujours des réponses - j'en ai eu un peu vagues et évasives de madame Turtelboom récemment, on pourrait parfois espérer un peu plus.

À la question de savoir s'il faut créer un ombudsman, un délégué aux droits de l'enfant au niveau fédéral, je pense que ça ferait beaucoup au bout du compte. Je préfère coopérer avec ma collègue néerlandophone, Ankie Vandekeerkhove, sur des stratégies communes à avoir vis-à-vis du fédéral."

Pour une culture des droits de l'enfant

L. L. : ***Parmi vos missions, il y a notamment la sensibilisation aux droits de l'enfant, car on en parle beaucoup mais ils restent méconnus, et plus encore la Convention. Avez-vous***

des projets en matière d'éducation aux droits de l'enfant ?

B. D. V. : "De multiples, il est assez flagrant que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant est assez peu connue. On entend même un discours tendancieux qui dit que c'est parce que les jeunes ont plus de droits qu'ils se croient tout permis. Or, les jeunes ne les connaissent même pas, ces droits. En plus, si les jeunes connaissaient mieux leurs

droits, ils connaîtraient d'autant mieux leurs devoirs. Il faut donc faire beaucoup d'efforts de sensibilisation vers les jeunes, mais aussi vers les adultes car il faut être conscient que si les droits des enfants sont respectés, c'est à la condition que les adultes les connaissent aussi."

L. L. : *Est-ce que vous pensez qu'il faudrait enseigner ces droits à l'école ?*

B. D. V. : "L'école est certainement un bon vecteur d'information mais il ne peut pas être exclusif. L'école offre évidemment un public captif, ce qui facilite la démarche. Mais il faut aussi se méfier de cette approche, car tous les enfants ne sont pas férus d'école, beaucoup y vont par obligation. Amener une matière aussi sensible à l'école alors que des enfants sont en froid avec le système scolaire est parfois contre-productif. Il faut donc trouver d'autres lieux pour faire percoler cette culture des droits de l'enfant dans

la société. Je pense notamment aux organisations et mouvements de jeunesse, mais aussi des lieux grand public, plus ludiques, comme les festivals ou les parcs d'attractions. Nous avons des projets spécifiques avec une équipe de jeunes acteurs des droits de l'enfant, âgés entre 16 et 25 ans, qui pourraient être des agents démultiplicateurs de notre équipe pour faire passer ces messages dans la société. Indépendamment de cela, mon institution doit aussi s'ouvrir à la participation de ces enfants, ce qui sera un premier pas pour les informer. Les jeunes doivent aller eux-mêmes parler de ces droits à d'autres jeunes."

■ Entretien et dossier réalisés par **Michel Torrekens**, avec l'aide de **Caroline Dunsky, Stéphanie Koplowitz, Charlotte Maisin et Sabine Schrader**.

Jeremy, délégué de classe

Être le porte-parole de sa classe, Jeremy, 16 ans, en a l'habitude. C'est la quatrième fois qu'il est élu délégué sur cinq ans.

Il est désormais "délégué suprême" et siège aussi au conseil d'administration de son école. Un rôle qui lui plaît particulièrement : "Je suis étudiant à l'Athénée Charles Janssens, et je dois dire que c'est une école où il y a une réelle démocratie, où les étudiants sont vraiment écoutés. Dès ma première année, j'ai beaucoup aimé ce rôle de délégué. J'ai commencé par être simple délégué de ma classe pour représenter les autres étudiants de mon année. J'avais été élu par les autres élèves, tout simplement. Notre rôle consiste à siéger au conseil des délégués et à débattre de sujets qui intéressent la classe. Et puis, avec le temps, je suis aussi devenu délégué suprême. Il s'agit de permanents, qui sont élus par tous les délégués et qui les représentent lors des conseils d'administration auxquels assistent également les représentants des parents, des enseignants, la direction, le pouvoir organisateur..."

Lors de ces conseils d'administration, nous écoutons d'abord les autres parties. Chacun a son tour de parole. Quand c'est le nôtre, on arrive avec des propositions ou des sujets qui ont été préparés entre délégués lors d'une réunion préalable. Il ne

faut pas être trop idéaliste, on n'a pas toujours un retour immédiat mais, parfois, notre investissement fait bouger les choses. Par exemple, pendant des années, les élèves se plaignaient de ne pas avoir de fontaines d'eau dans l'école. Des générations de délégués ont insisté sur le sujet ! Et finalement, l'école en a installées. Il reste des sujets récurrents, comme le problème de la propreté des toilettes... Mais, même si tout ne se résout pas immédiatement, on a le sentiment d'être écoutés et que notre voix compte.

Aux conseils de délégués, on évoque plutôt les problèmes inhérents à chaque classe. On parle des voyages scolaires, par exemple, avec qui partir, et des différents problèmes que peuvent rencontrer les étudiants. Le lien avec les droits de l'enfant est évident, puisque ces réunions sont des espaces où l'on est écouté. C'est un peu comme une chambre avec des représentants de toutes les parties... Il y a parfois des sujets plus sensibles : si un élève a un problème avec un professeur, par exemple, il viendra plus facilement en parler chez nous, qui sommes élèves comme lui, que chez son surveillant éducateur. Et nous relayons l'information pour essayer de trouver une solution. J'ai l'impression qu'au sein de notre école, nous pouvons aborder tous les sujets. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas dans tous les établissements. Grâce à cette fonction participative, on a un peu l'impression d'être 'grands'."

■ Propos recueillis par **Sabine Schrader**

Manon, conseillère communale

Manon Michaux, 11 ans, entame son deuxième mandat au Conseil communal des enfants (CCE) de Fosse-la-Ville, en province de Namur. Le verbe clair et les idées tout aussi nettes, elle a déjà l'aisance des adultes.

Pour elle, la politique, *"c'est faire les choses pour les autres, pas que pour moi"*. C'est une des leçons qu'avec le CCE, Bernard Michel, animateur-directeur du Centre culturel de Fosse-la-Ville et initiateur du CCE il y a dix ans, entend apprendre aux jeunes. L'accent est mis sur la démocratie, la représentation et l'intérêt de la collectivité. *"Mais la plus grande leçon à apprendre aux enfants, c'est la patience."*

Les projets imaginés par les jeunes conseillers communaux sont longuement et patiemment travaillés lors des réunions mensuelles qui se déroulent à huis clos. Les mandataires politiques adultes n'y sont admis que sur invitation, quand leur présence est requise pour expliquer à leurs jeunes collègues comment et où intro-

duire un dossier pour l'obtention d'un subside ou d'une aide technique. Seules deux séances sont ouvertes au public : la séance inaugurale au cours de laquelle les dix-neuf jeunes élus prêtent serment et la plénière de clôture. Au grand dam des conseillers communaux adultes, ces plénières accueillent généralement un public bien plus important que les leurs. Néanmoins, c'est très attentivement qu'ils écoutent les propositions des enfants, répondent à leurs interpellations et votent ensuite, au sein de leur propre assemblée, les décisions rendues nécessaires pour la concrétisation des projets du CCE. *"Les enfants sont souvent les aiguillons de la démocratie locale, sans être pour autant l'opposition de la majorité en place au Conseil communal des adultes"*, explique Bernard Michel.

En 2009, les enfants devraient voir enfin aménagés le Ravel qu'ils réclament sur la ligne 150. Grâce à lui, ils pourront rejoindre le Lac de Bambois en toute sécurité. Certains projets sont plus légers, réclament moins d'efforts budgétaires et peuvent donc être mis en place plus rapidement. Manon, elle, souhaite que Fosse-la-Ville soit plus

propre et qu'on y installe plus de poubelles. Comme la journée propreté revient chaque année, le CCE et le Conseil consultatif de la jeunesse (CCJ) vont s'associer pour réaliser ensemble un projet de décoration artistique des poubelles communales.

Faire partie du Conseil communal des enfants, c'est fantastique et quand elle quittera l'école primaire, Manon s'empressera de poser sa candidature au CCJ réservé, lui, aux adolescents de 13 à 20 ans. Elle se réjouit d'ailleurs de savoir la relève assurée au CCE. Sa petite sœur, Alice, entrera alors en 5^e et pourra, à son tour, embrigader sa maman pour faire sa campagne, concevoir affiches et slogans. Manon a le sien, elle qui fait aussi du théâtre au sein de l'atelier du Centre culturel et souhaite devenir actrice à joué sur son nom et sur sa passion de la scène : *"Et c'est parti pour le show avec Manon Michaux"* et *"Avec Manon Michaux, ça va être chaud"*. Bernard Michel dit d'elle que, sur scène, *"elle est redoutable !"*

■ Caroline Dunski

Sonia, accueillie chez nous

Russe, Sonia vit en famille d'accueil dans notre pays. À 15 ans, elle a déjà une longue histoire derrière elle d'enfant de réfugiés, qu'elle nous raconte avec simplicité.

"Mon enfance, je l'ai vécue à Moscou. On vivait en famille, mon père, ma mère et mon grand frère. Nous sommes arrivés en Belgique il y a huit ans. Et deux ans après notre installation à Louvain, mes parents se sont séparés. Il y avait toujours eu une différence entre mon frère et moi, on savait tous, de manière tacite, que mon père le préférait. Le jugement a donc donné la garde de mon frère à mon père, alors que je suis restée avec ma mère. C'était bizarre, mais ça ne m'étonnait pas tellement. Par contre, je n'ai jamais compris pourquoi cette décision nous a été imposée à mon frère et à moi sans qu'aucun juge ne nous ait demandé notre avis. Sans doute parce que mes parents étaient d'accord pour un tel arrangement. Heureusement, on n'a jamais

respecté ce jugement au pied de la lettre et j'ai continué à voir mon père et mon frère.

Ensuite, ma mère a commencé à avoir des problèmes psychologiques. Elle souffrait de dépression et surtout, elle n'était plus en règle de papiers. Comme elle s'est retrouvée face à des problèmes d'argent, elle a été obligée de rentrer en Russie, seule. Mon père m'a alors prise chez lui, avec mon grand frère. Mais pour lui aussi, la vie était difficile. Il ne trouvait pas de travail, pourtant il cherchait, il suivait des cours intensifs de français mais, petit à petit, il s'est découragé. À cette époque, il s'est mis à boire. Quand je rentrais, il était parfois ivre. Au début, j'essayais d'être le plus souvent partie de chez moi, j'allais dormir chez une amie, puis une autre...

Jusqu'au jour où j'ai rencontré Lucie, une copine de classe. Je me suis très bien entendue avec sa maman et elle m'a proposé de devenir famille d'accueil. J'ai réfléchi longtemps et j'ai fini par accepter. Mais c'était aussi en partie parce que j'en voulais à mon père de sombrer comme ça. En

fait, quand je me suis installée dans ma nouvelle famille, il a décidé de se prendre en main et s'est fait soigner. Aujourd'hui, il va beaucoup mieux. Je recommence à le voir. Je suis ravie d'avoir pu être prise en charge dans une famille d'accueil plutôt qu'aller en institution, ce que la plupart des psychologues que j'ai vus conseillaient, un peu contre mon avis. Je trouve d'ailleurs que, dans ce genre de situation, les enfants ne sont pas assez écoutés. En même temps, je me sens un peu redevable vis-à-vis de ma famille d'accueil, je ne me sentirai jamais aussi à l'aise que dans une 'vraie' famille... C'est difficile, j'ai l'impression d'avoir une dette envers eux, ils ont été tellement gentils. Quand ils font des projets, je suis incluse dedans, je ne m'imagine pas revenir en arrière et me réinstaller chez mon père. Mais souvent, il me manque et je voudrais pouvoir passer plus de temps auprès de lui."

■ Propos recueillis par Sabine Schrader

Tom et sa vilaine maladie

Tom a 3 ans et demi et, depuis quelques mois, l'hôpital est devenu sa deuxième maison. Le 7 mai dernier, après plusieurs infections, les médecins lui diagnostiquaient une leucémie.

Depuis, la vie de la famille de Tom a beaucoup changé : *"Il rentre à l'hôpital comme d'autres enfants rentrent à l'école"*, raconte son papa. De plus, Tom a dû subir une opération à cœur ouvert suite à une complication de sa maladie. *"Entre l'hospitalisation de Tom, sa maman qui, entre-temps, a accouché et le déménagement, il a fallu gérer beaucoup de choses en même temps"*, confie son papa. Tom sait très bien pourquoi il est là : *"Je dois aller à l'hôpital parce que j'ai la vilaine maladie, je me soigne et après, je n'ai plus la vilaine maladie"*. En effet, si la leucémie est une maladie très lourde à vivre sur le moment, Tom a 85 % de chances de guérir, grâce à la greffe qu'il devra subir dans les prochains mois. En ce moment, Tom ne peut pas s'occuper de son poisson rouge, sa

nourriture est très contrôlée et les contacts avec les autres enfants sont limités. Heureusement, la situation est un peu différente de celle des quatre premiers mois passés au service pédiatrique où il n'avait pas le droit de sortir de sa chambre. *"Il y a eu de très gros ras-le-bol mais, dans l'ensemble, je n'aurais jamais été capable de faire ce qu'il a fait"*, avoue son papa. À force de séjours, de trajets entre la maison et l'hôpital, Tom prend certaines choses avec humour : *"Papa, tu me donnes le gel pour me faire une crête"*, rigole-t-il en voyant sa tête rasée dans le miroir, conséquence directe de la chimiothérapie. Si la famille a l'air de prendre la vie du bon côté, c'est qu'elle est passée par des moments difficiles et que l'amélioration semble enfin possible. C'est aussi parce qu'ils ont su rassembler les qualités pour traverser cette épreuve ensemble : *"Du courage, de la patience et, surtout, du soutien mutuel. Si on commence à s'entre-déchirer, c'est encore pire"*, raconte le jeune papa. À propos de soutien, le personnel des cliniques de St Luc où séjourne Tom est une aide précieuse. *"Tom a eu de l'animation*

en chambre au moment où il ne pouvait plus en sortir, des clowns, des dessinateurs, des musiciens sont venus. Et les infirmières sont formidables. Tom leur a donné à chacune un surnom". Tom a donc une vie bien différente des autres enfants de son âge. *"On a tous mûris. Tom énormément. Moi, avant, ma compagne disait qu'elle avait deux enfants à la maison..."*, glisse le papa. Les parents peuvent bénéficier du système luxembourgeois, parce que le papa y travaille. Grâce à cela, il peut rester pendant un an à salaire égal, aux côtés de son fils. Sans cela, la famille aurait dû s'arranger autrement et Tom aurait été beaucoup plus seul. *"Le système belge est très mal conçu pour des situations pareilles. Dans ces cas-ci, on a vraiment besoin d'accompagner notre enfant. Le laisser seul ? Je ne pourrais pas"*. Après cent cinquante jours passés à l'hôpital, Tom va mieux. On espère que, bientôt, il pourra jouer et courir avec les autres enfants de son âge.

■ Charlotte Maisin

Augustin, vous avez dit extraordinaire ?

Augustin est un petit garçon adorable de 3 ans. Il est souriant, curieux, câlin, farceur. Mais Augustin est un petit garçon différent. Bien sûr, tous les enfants sont différents, mais lui l'est un peu plus que les autres : il est porteur d'une anomalie chromosomique.

Une anomalie tellement rare que l'on ne connaît aucun enfant dans le monde qui a exactement la même. Cette spécificité a été découverte alors qu'il avait quelques jours à peine, au détour d'une analyse presque banale, dans une unité de néonatalogie. Depuis lors, les examens médicaux se sont succédés, tous soldés par d'excellentes nouvelles : Augustin est en excellente santé. Pas d'anomalie cardiaque, pas de problème sanguin tant redoutés. Un petit corps en parfait état de fonctionnement. La marche est venue un peu tardivement, il est vrai, à 2 ans passés. Mais là encore, rien de bien inquiétant. Le problème d'Augustin est ailleurs :

aujourd'hui, à 3 ans, il ne parle toujours pas. De plus, il présente un retard de croissance important, ainsi qu'un retard de développement psychomoteur. Puisque son cas est unique, il est difficile de dire quel sera son avenir. Mais, jour après jour, il progresse. Toujours en crèche, grâce à une prolongation obtenue auprès de l'ONE, Augustin évolue à son rythme, lentement mais sûrement. Parfois, on le sent un peu perdu quand ses petits copains de jeu disparaissent pour aller à l'école, cet endroit mystérieux dont tout le monde parle et où il n'est "pas encore prêt" à aller.

Depuis peu, Augustin est suivi par le Professeur Detraux de la Faculté de Psychologie de l'Université de Liège, un fervent supporter de l'intégration scolaire de la personne handicapée. Du coup, il bénéficie également d'une stagiaire en psychologie qui l'accompagne un jour par semaine. Un luxe ! Sans oublier les puéricultrices qui se sont toutes plongées dans le syllabus Coghano, une méthode gestuelle simple visant à favoriser la communication alternative. Car, plus

il grandit, plus les besoins d'Augustin deviennent complexes et plus il est important de lui offrir des possibilités de communiquer. Pour éviter la frustration. Pour ne pas ajouter du handicap au handicap.

Dans quelques semaines, dans quelques mois, quand toute son "équipe" l'estimera prêt, Augustin ira à l'école. Dans une école ordinaire, avec un suivi personnalisé. Le plus longtemps possible. Aussi longtemps que cela lui sera bénéfique et qu'il pourra s'y épanouir et progresser. Mais cela, c'est une autre histoire. Car élever un enfant différent, c'est une remise en question perpétuelle, une réévaluation quotidienne. C'est un tout nouvel univers qui s'ouvre à vous, un voyage vers une destination inconnue. Comme pour les enfants ordinaires, il n'y a pas de méthode, pas de manuel. Juste de la patience, de la confiance et beaucoup, beaucoup d'amour.

■ Stéphanie Koplownic,
journaliste et maman
d'un enfant extraordinaire

Louis, un étudiant (presque) comme les autres

À le voir, assis dans le divan de sa jolie maison de Chaumont-Gistoux, souriant, intelligent, faisant le point sur une vie courte mais déjà bien remplie, rien ne laisse présager les défis que Louis a dû surmonter.

À 18 ans, Louis est étudiant en 1^{re} année de droit à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve. Un étudiant ordinaire, à la différence près que Louis est Infirmier Moteur Cérébral ou IMC. Un handicap qu'il définit comme cela : *"Ma naissance a été difficile et un manque d'oxygène a endommagé les cellules qui gèrent mes jambes. Et j'ai aussi des difficultés pour écrire"*. Ces difficultés lui rendent d'ailleurs impossible la prise de notes en milieu universitaire. Mais cela ne suffit pas pour décourager Louis qui a appris, avec le temps, à gérer ses lacunes. *"À l'UCL, je bénéficie de l'aide d'un accompagnateur pédagogique qui m'aide à me procurer les notes dont j'ai besoin et qui les compile avec les syllabi pour s'assurer que je possède des*

cours parfaitement complets."

Évidemment, les journées de Louis sont un peu plus chargées que celles d'un autre étudiant : il doit ajouter à son horaire de cours des séances de kinés (trois ou quatre par semaine) ainsi que de nombreuses heures d'étude et de préparation de travaux pratiques pour se maintenir à niveau.

"Je vois bien que les choses me prennent plus de temps. Mais je suis aussi quelqu'un de très perfectionniste. Quand j'entreprends quelque chose, je veux absolument arriver au bout. Et cela me joue parfois des tours car je finis la semaine très fatigué par les défis que je me suis forcé à relever."

Car, des défis, il y en a eu beaucoup sur le chemin de Louis. Lorsqu'il commence la kiné à un an de vie, Louis ne peut pas encore se retourner du dos sur le ventre et inversement. Des milliers d'heures de travail et plusieurs opérations plus tard, Louis, 18 ans, se déplace tout seul à l'aide d'un déambulateur. Car l'autonomie, c'est sacré pour Louis : *"J'ai toujours voulu être le moins dépendant possible. Alors, quand je me suis retrouvé dans une chaise roulante à 9 ans à cause*

de problèmes de croissance, l'opération a été la bienvenue. Même si cela représente des heures et des heures de kiné pour réapprendre à marcher." Aujourd'hui encore, Louis fait plusieurs heures de kiné par semaine, *"pour entretenir son corps et continuer à faire des progrès"*.

Des parents volontaires et aimants, des professionnels de confiance, des frères et sœurs pour modèles (*"Quand je les voyais, je me disais : ce n'est pas parce que mes jambes déconnent que je ne vais pas faire la même chose qu'eux ! Malgré eux, ils ont été mon moteur"*) et un courage à toute épreuve, voici sans doute la recette de la réussite de Louis.

Pour conclure ce portrait, laissons lui la parole : *"Dans la vie, il y a toujours des gens pour vous mettre des bâtons dans les roues et d'autres pour vous pousser vers l'avant. Et, malheureusement, les premiers sont plus nombreux que les seconds. Alors, une seule chose compte : s'accrocher."* Une maturité étonnante pour un si jeune homme... non ?

■ S. K.